



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Magistrats

Question écrite n° 49322

Texte de la question

M. Jean-Claude Paix attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, quant à l'action menée dernièrement par un certain nombre de magistrats à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'immigration. De nombreux appels à la désobéissance civique ont été lancés par différents groupes de pression, l'un d'entre eux a été signé par le syndicat national de la magistrature. Aujourd'hui, il convient de se poser la question devant une telle action qui viole délibérément l'ordonnance du 28 décembre 1958 relative au statut des magistrats. Ceux-ci ont manqué à l'évidence aux devoirs de leur état, ce qui aurait dû appeler immédiatement, compte tenu de la gravité des faits, des mesures de caractère disciplinaire, en application même de leur statut (art. 43 ordonnance du 28 décembre 1958). Aussi, lui demande-t-il les intentions du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Paix Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49322

Rubrique : Magistrature

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1158